Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260617-2026_TARIF_46-DE

Département du Morbihan **Arrondissement de Lorient** **Commune de Groix**	**Séance du conseil municipal du 17 juin 2026**
Date de convocation : 12/06/2026 Date d'affichage de la convocation : 16/06/2026	L'an deux mil vingt-six, Le dix-sept juin à dix-huit heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, il s'est ouvert sous la présidence de Monsieur Erwan TONNERRE, Maire.
Date d'affichage de la délibération : 18/06/2026	

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Quorum	10
Présents	16
Représentés	3
Votants	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Monsieur Erwan TONNERRE	X		
Monsieur Alain DELMOULY	X		
Madame Nathalie GOURONC	X		
Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
Madame Stéphanie GOURRONC	X		
Monsieur Christophe CANTIN	X		
Madame Françoise ROPERHE	X	X	
Monsieur Nicolas BURLION	X		
Monsieur François MARGUET	X		
Madame Corinne LE BOUHELLEC		X	Nathalie GOURONC
Madame Gwendalyne LE DOUARAN	X		
Monsieur José-Luis TEIXEIRA	X		
Madame Soazig LE MOULLAC		X	Stéphanie GOURRONC
Madame Marine LE GOFF		X	Gwendalyne LE DOUARAN
Monsieur Laurent SARTRE	X		
Madame Marina CALLONNEC	X		
Monsieur Eric LE DREF	X		
Monsieur Victor DA SILVA	X		
Madame Camille MAUGEE	x		
Pour : 19 Contre : Abstention :			

Secrétaire de séance : Laurent SARTRE

Délibération n° : 46/2026

Objet : Tarifs Phare des chats

Matière : 7.10

Tarifs Phare des Chats 2026

Le Phare des Chats, situé sur l'île de Groix, a fait l'objet d'une restauration par le Conservatoire du Littoral afin d'en faire un gîte patrimonial. La gestion de cet équipement a été confiée à la commune de Groix en 2025. Afin de permettre la mise en location de cette structure à compter du 1er juillet 2026, le Conseil municipal doit fixer les tarifs applicables pour l'année 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les budgets communaux ;
Vu la délibération n°28 du Conseil municipal du 26 juin 2025 relative à la gestion du Phare des Chats ;

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de location de cet équipement pour permettre son exploitation à compter du 1er juillet 2026 ;
Considérant que la tarification proposée doit tenir compte des spécificités saisonnières et des conditions de location, afin d'assurer une gestion équilibrée et durable de ce patrimoine ;

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260617-2026_TARIF_46-DE

Le Conseil municipal décide :

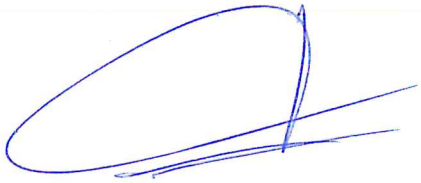
- de fixer les tarifs de location du Phare des Chats pour l'année 2026 comme suit :

- **Haute saison (mai à août) :**
  - Location pour 2 nuits minimum : 700 € (mai-juin) ; puis 350 € par nuit supplémentaire.
  - Location pour 7 nuits (1 semaine) : 1 750 € (juillet-août).
- **Basse saison (septembre à avril) :**
  - Location pour 2 nuits minimum : 600 € ; puis 300 € par nuit supplémentaire.

- Certifié exécutoire - Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 18/06/2026
Affichage et publication	Le 18/06/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Erwan TONNERRE



Cachet de la Commune

